

SERVICES  
TECHNIQUES  
- - -  
ADMINISTRATIF  
- - -  
ST/JZ/JDA/EL/SD

Domaine : VOIRIE / TRAVAUX  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
ARRETE DU MAIRE N°237/2025

Département de  
SEINE-ET-MARNE  
- - -  
Canton de  
PONTAULT-COMBAULT  
- - -  
Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet :** Travaux ponctuels, réalisés de nuit, sur les voies SNCF, secteur des rues de Jussieu et des Aulnes à Roissy en Brie à compter du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2025 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2213-1 et L2213-6,

**VU** le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R417-1 à R417 13,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, notamment les articles 55 du Livre I- 4<sup>ème</sup> partie,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise TECHNOSOL domiciliée, 13 route de la Grange aux Cercles, 91160 BALLAINVILLIERS, en vue de réaliser des travaux ponctuels de nuit, sur les voies SNCF, secteur des rues de Jussieu et des Aulnes à Roissy en Brie, à compter du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déroger à l'arrêté du Maire 30/83 du 09/03/1983 relatif aux nuisances sonores afin de permettre la réalisation de travaux de nuit sur les voies SNCF.

## A R R E T E :

**Article 1 :** L'entreprise TECHNOSOL est autorisée à effectuer des travaux de nuit sur les voies SNCF à partir du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2025 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025.

**Article 2 :** Les travaux de réfection devront respecter les prescriptions de l'arrêté du Maire n°234/81 en cas de dégradation.

**Article 3 :** L'entreprise TECHNOSOL est chargée de l'information auprès des riverains.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**Article 5 :** Mme - MM.- le Maire de Roissy-en-Brie,

- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,  
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,  
de l'environnement, des grands projets, des  
travaux et des quartiers  
  
Jonathan ZERDOUN

Signé électroniquement par :  
Jonathan ZERDOUN  
Le 24/09/2025 à 12:01